



REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Véringes

Du 06 au 08 Avril 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Branchement EAP**

A R R E T E :

Article 1 : Du 06/04/2023 au 08/04/2023 inclus La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat manuel ou par feux tricolores, route de Véringes

Article 3 : L'entreprise BTR Réseaux – 263 chemins des Houches, 74500 Maxilly sur Léman, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise BTR Réseaux
- CCPEVA
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 30 Mars 2023

Cyprien Tournier
4ème Adjoint en charge de la
voirie

Affiché et mis en ligne le :